

NOM Prénom : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Inscription sur la liste de diffusion (lettre d'information du local)

Inscription sur la liste de discussion (fonctionnement interne)

Date d'adhésion : ...../...../.....

Cotisation : ..... (montant libre)  Espèces  Virement  Chèque

Type de cotisation :  Annuelle  Mensuelle  Trimestrielle

### ***Une distinction est faite entre membres et adhérent·e·s :***

- Les adhérent·e·s et les membres ont les mêmes droits et accès au local.
- Les adhérent·e·s peuvent participer aux AG mensuelles et dans ce cadre ont le même pouvoir décisionnel que les membres. Les membres de leurs côtés s'engagent à participer régulièrement aux AG du lieu.
- Les adhérent·e·s ne sont pas pris·e·s en compte dans le quorum nécessaire pour qu'une AG puisse se tenir, c'est d'ailleurs la raison de cette distinction.
- Les commissions sont ouvertes aux adhérent·e·s, cependant seul·e·s les membres peuvent en être référent·e·s.
- Un·e adhérent·e peut quand il/elle le souhaite devenir membre et inversement.
- Les associations, syndicats ou organisations adhérent·e·s peuvent utiliser les locaux du CSAF si les activités sont en accord avec la charte.

En adhérent à l'association Centre Social Autogéré Fougerais, nous nous engageons à respecter sa charte, ses statuts et son règlement intérieur, mis à notre disposition au local de l'association.

Fait le ...../...../..... à .....

Signature d'un·e représentant·e du CSAF

Signature de l'adhérent

Le CSAF est un lieu d'expérimentation de l'autogestion et de la démocratie directe. Ce lieu a pour objectif d'être un espace de lutte, de sociabilité et de diffusion des pratiques révolutionnaires, anticapitalistes, internationalistes et anti autoritaire.

Pour que ces principes puissent s'exercer il est nécessaire que les membres du CSAF s'engagent à lutter au sein de l'association et du lieu, notamment, contre les différentes formes de discriminations. En effet, ces dernières peuvent mettre à mal un fonctionnement réellement démocratique, lutter contre c'est garantir le bien être de chacun dans ce fonctionnement.

C'est pourquoi le CSAF lutte contre : le sexisme, le patriarcat, le fascisme et le racisme ainsi que toutes formes de discriminations.

Aussi, le CSAF représente un projet politique :

- qui défend l'écologie sociale ;
- qui lutte pour une transformation sociale radicale et pour une rupture avec le capitalisme. Nous sommes dans un processus révolutionnaire, considérant que c'est aux premier·e·s intéressé·e·s d'assurer leur émancipation, le CSAF se proposant d'accueillir les personnes qui souhaitent s'organiser dans ce but.
- qui lutte contre : l'accaparement du pouvoir économique et politique; l'impérialisme...

Le CSAF a un fonctionnement collectif et horizontal avec rotation des tâches. Les mandats sont élaborés collectivement. Ils sont révocables dans les cas où le ou les mandaté·e·s ne les respectent pas. Le contrôle des mandats est soumis au collectif. Notre principe de fonctionnement est l'autogestion et ne peut être remis en cause.

Nous voulons créer un lieu ouvert, populaire, et accessible en pratiquant des prix bas ou libres autant que possible pour les activités proposées. Nous ne voulons pas faire de bénéfice. L'argent en surplus après les coûts de fonctionnement servira à une caisse qui sera disponible pour les actions et les luttes conformes aux principes de la présente charte.

## Règlement intérieur

---

Le CSAF et son local, les oiseaux de la tempête, ont un **fonctionnement autogestionnaire et démocratique**.

Ces principes nécessitent de réfléchir au fonctionnement. C'est pourquoi nous nous sommes doté·e·s d'un règlement intérieur qui vise à permettre **l'horizontalité** des prises de décision.

Les décisions politiques et importantes du lieu sont prises en **Assemblée Générale** (AG) qui se réunit mensuellement. L'AG réunit les membres et les adhérents le souhaitant.

Afin de réaliser les tâches nécessaires au fonctionnement du lieu, l'AG mandate des **commissions** (pérennes) et des **groupes de travail** (pour préparer des actions ponctuelles). Ces instances sont sous **mandats impératifs**, et un contrôle *a posteriori* de l'AG peut s'exercer.

- **La trésorerie**, en charge du paiement des factures et de l'avance ou remboursement des frais nécessaires au fonctionnement et à la tenue de certaines activités. Elle se charge aussi de la tenue du fichier adhérent·e·s et de l'encaissement des cotisations.

- La **programmation** et la **communication** édite le programme, vérifie que les activités proposées sont en accord avec la charte et agence l'emploi du temps afin qu'il n'y ait pas de doublon. Elle se charge également de la diffusion du programme.

Elle crée et met à jours les outils de communication de l'association (site internet, messagerie, lettre d'information, etc.) Cette commission se charge également de la communication interne en rappelant aux membres et adhérent·e·s les dates des AG.

Les commissions se rassemblent idéalement une fois par semaine, leurs réunions sont ouvertes. Par commission il y a 2 membres, référent·e·s mandaté·e·s pour une période de 2 mois, renouvelé·e·s par moitié afin de permettre une transmission des compétences inhérentes à chacune des commissions.

Chaque personne qui anime une activité doit s'assurer de remettre le local en état (vaisselle, balai, ...). Les ouvertures du local en dehors des activités nécessitent de s'organiser collectivement pour qu'elles soient réalisées par le plus grand nombre.

## Livret d'adhésion



### CONTACT

---



[contact@oizos.fr](mailto:contact@oizos.fr)



[www.oizos.fr](http://www.oizos.fr)



Local autogéré fougerais – Les Oiseaux de la Tempête